

LA RÉGULATION DE LA TÉLÉVISION HERTZIENNE DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Pendant longtemps, la télévision publique dans les départements d'outre-mer s'est enfermée dans un processus d'assimilation des ultramarins, dans un souci d'égalité avec la France hexagonale, sans pour autant considérer leurs identités. Ce qui n'a pas contribué au développement d'une politique audiovisuelle intégrationniste. La concurrence des chaînes privées locales, au milieu des années 90, va pousser la télévision publique d'outre-mer à s'intéresser plus qu'avant aux problématiques régionales, promouvant ainsi davantage les identités ultramarines. On observe ici les prémices d'une politique d'intégration.

Toutefois, l'élaboration de programmes locaux de qualité en phase avec les identités ultramarines et fédérant le plus grand nombre, nécessite la mobilisation d'importants moyens financiers. C'est là où réside la principale difficulté pour les diffuseurs ultramarins locaux, publics comme privés, dans un domaine très réglementé et contraignant.



Jim Lapin est titulaire d'un doctorat de droit public de l'Université des Sciences sociales de Toulouse. Spécialiste du droit de la communication audiovisuelle, il a notamment, traité de la problématique de la dualité du financement de France Télévisions ainsi que celle relative à la liberté radiophonique. Depuis 2007, il est enseignant-chercheur en droit public à la faculté des sciences juridiques et économiques de la Guadeloupe, Université des Antilles et de la Guyane.

27 €
ISBN : 978-2-336-30181-5



LA RÉGULATION DE LA TÉLÉVISION HERTZIENNE
DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

JIM LAPIN



LA RÉGULATION DE LA TÉLÉVISION HERTZIENNE DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Jim LAPIN

L'Harmattan

